

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Thomas COUCHOT, Service mutualisé d'instruction du
Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny
Glières :

Tél : 04 50 25 22 50 – Mail : t.couchot@ccfg.fr

**Décision de NON-OPPOSITION à
une déclaration préalable**

Dossier n° DP0742122600005

Date de dépôt : 02/02/2026

Date d'affichage du dépôt : 02/02/2026

Complet le : 02/02/2026

Demandeur : **Monsieur SERVAGE Christian**

Pour : **Remplacement des fenêtres a l identique par
des fenêtres bois couleur bois naturel,
Remplacement des volets par des volets bois
couleur bois naturel,
Isolation extérieure par bardage bois horizontal
couleur bois naturel**

Adresse terrain : **1452, Route de Beffay, à Glières-
val-de-borne (74130)**

Parcelles : **AB-0177**

Monsieur SERVAGE Christian

1452, Route de Beffay

74130 Glières-Val-de-Borne

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de dépôt, soit à compter du : **02/03/2026**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- **Affichage sur le Terrain** : l'autorisation d'effectuer les travaux doit être affichée sur un panneau visible de la voie publique, dès réception et ce pendant toute la durée du chantier (mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 06/06/2007).
- **Transmission de l'imprimé de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.)** : l'imprimé de D.A.A.C.T. doit être adressé en Mairie, dûment complété et signé, dès la fin des travaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,

Le 12 février 2026.

Le Maire,

Christophe FOURNIER

